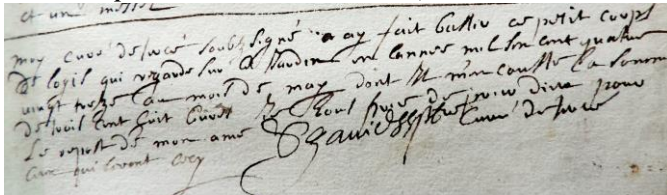


LE PRESBYTERE

Mairie depuis janvier 2017, l'ancien presbytère de Tercé a perdu cette destination en 1906 lorsque l'abbé Charles GESLIN, curé de Pouillé et y demeurant, est devenu également curé de Tercé (jusqu'en 1951 !). Propriété de la commune, il devient un immeuble locatif où plusieurs familles se succèdent jusqu'à la décennie 1950. Un éphémère foyer des jeunes s'y installe dans la pièce à la cheminée, à la fin des années 1960. Après quelques années d'abandon, la commune le transforme en locaux associatifs, bibliothèque municipale et salle des fêtes jusqu'à la construction du « Friaula » en 1987. Dès lors s'y installe le club de ping-pong, puis le musée « La Vienne dans la 2^{ème} Guerre Mondiale » en 1984. Inoccupé à partir de fin 2014, le presbytère cède la place à la mairie de Tercé depuis début 2017.

Le bâtiment présente un intérêt historique pour notre commune, grâce aux six curés qui s'y sont succédé entre 1600 et la révolution : Martin GUILLON (jusqu'à 1625), DOUSSELIN (de 1624 à 1665), J. DOUSSELIN (de 1665 à 1680), Savin GAVID (de 1681 à 1715), Antoine CHAUVIN (de 1715 à 1750), DUPONT (de 1750 à 1790). Ils montrent une belle longévité sacerdotale. Ce sont Savin GAVID et DUPONT qui ont laissé leur empreinte sur ce bâtiment. Sur une page du registre paroissial, entre les années 1695 et 1696, Savin GAVID a écrit :
« *Moi, curé de Tercé soussigné, ai fait bâtir ce petit corps de logis qui regarde sur le jardin en l'année mil six cent quatre vingt treize au mois de mai dont il n'en coûte la somme de trois cent livres. Je vous prie de prier Dieu pour le repos de son âme ceux qui liront ceci, Savin GAVID, prêtre curé de Tercé* » (document ci-dessous).



Compte tenu du délai de construction, il est probable qu'il s'agit du couloir comblant l'espace entre la partie la plus ancienne accolée au chœur de l'église et le bâtiment à gauche du couloir en entrant par la cour.

La façade sur le jardin montre bien un chaînage d'angle en pierres de taille (photo ci-dessous), en décalage avec la partie ancienne. Les petites fenêtres éclairant les greniers sont différentes.



Le prix de la construction de 1693 peut être appréciée en comparaison avec le rôle des tailles, imposition à Tercé en 1667, qui fut de 363 livres.

La pièce à gauche du couloir (depuis la cour) devint la chambre de Savin GAVID dans laquelle il a rédigé son testament le 1er août 1711 (AD86, G9/37). Il y précise : «... *J'ai icelui écrit et signé de ma main à Tercé dans ma chambre qui a sa vue sur la cour et le jardin le 1er août 1711...* ». Savin GAVID n'a pas seulement agrandi le presbytère. Il a également fait des travaux sur l'église, mais nous ignorons lesquels à ce jour.

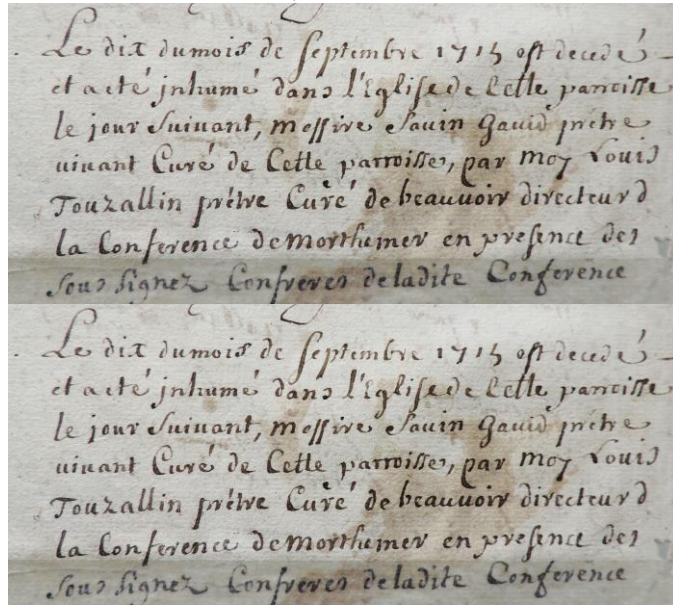


Il a fait graver, en quatre lignes, l'inscription

« **S GAVID CVRE 1698** », au sommet de l'arc séparant la nef et le chœur, pour en perpétuer le souvenir.

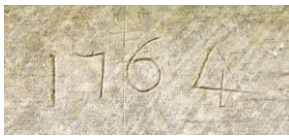
Seize ans plus tard, en 1711, il demande dans son testament : « ... *désirant toutefois que mon corps soit inhumé en l'église de Tercé si mon décès y arrive* ».

Décédé le 10 septembre 1715, Savin GAVID est inhumé dans l'église de Tercé le lendemain, selon son vœu.



En presque un siècle, de 1726 à 1791, il y eut onze sépultures dans l'église dont celle d'un prêtre, Savin GAVID.

DUPONT, curé de 1750 à 1791, a laissé sa marque avec la construction d'une troisième partie, en prolongement vers le nord (aujourd'hui propriété privée). Sur deux ouvertures, sont inscrits une date « **1764** » côté jardin (est), et son nom : « **DUPONT** », côté cour (ouest).

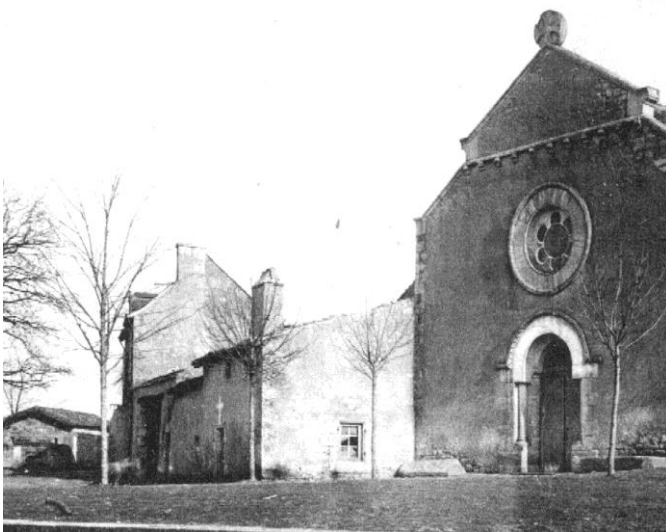


Peu de temps avant cette date, le curé DUPONT avait obtenu l'autorisation du « *Maître Particulier des Eaux et Forêts* » pour couper un canton de bois de deux arpents, soit 100 chênes au lieu appelé « La Garenne », bois attenant au jardin de la cure (aujourd'hui propriété de la commune près du stade). Cette autorisation fut donnée à charge pour le curé d'employer les arbres, pour le prix qui en reviendra, aux réparations à faire aux bâtiments de la cure. Mais aussi, à charge de planter 200 jeunes chênes ou hêtres de la meilleure qualité et de les entretenir durant 5 ans (AD86 B121). 5 ans plus tard, en 1768, il y eut contrôle de la plantation des 200 chênes. Le procès-verbal précise que si l'engagement n'avait pas été respecté, l'amende aurait été de 100 livres.

La Révolution de 1789 a considérablement bouleversé le destin de la cure. Le décret du 2 novembre 1789 met tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation française, administré par le département ou le district, les fabriques demeurant administrées par les conseils de fabrique. La fabrique, au sein de la communauté paroissiale catholique, désigne un

groupe de personnes constitué de prêtres et de laïcs nommés dans un conseil de fabrique administrant les revenus de la fabrique provenant de quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs, location des places des bancs de l'église. Ces revenus assuraient la construction et l'entretien des édifices religieux et du mobilier. Le 13 brumaire an II (3 novembre 1793), un décret déclare les biens des fabriques « propriété nationale ». Dix ans plus tard, entre 1802 et 1809, plusieurs décrets rétablissent les fabriques et la restitution des biens qui n'auraient pas été aliénés.

Comme tous les biens de l'église, le presbytère est l'objet d'une saisie comme bien national et d'une vente, ainsi que la métairie qui dépend de la cure. La maison presbytérale, consistait en six chambres basses, un grenier, un autre petit grenier, une grange, une buanderie, deux écuries dont une petite (dans le bâtiment contigu à la nef de l'église), deux toits, une CAVE, une autre petite chambre qui a son entrée sur la carte postale ci-dessous, démolie dans la décennie 1960.



Le 7 messidor an IV (25 juin 1796), devant Joseph ROBICHON, adjoint au maire et régisseur de la Thibaudière, la maison presbytérale est estimée à 2394 livres plus le jardin de 3 boisselées (environ 10 ares soit 3000 m²) évalué 798 livres. Le 13 messidor an IV (1er juillet 1796) la cure est adjugée 3192 livres en faveur de trois soumissionnaires conjoints : Louis GRELIER, cultivateur et tuilier à la Quailière (Tercé) ; François POIRATON, cultivateur, et René GIRAUD, maréchal aux Basses Forges (AD86, Q2/1 liasse 104). Le curé de cette époque devient en quelque sorte leur locataire.

Le 12 décembre 1809, Louis GRELIER acquiert, devant REGNAULT, notaire à Saint Julien l'Ars, la part que POIRATON a acquis.

Le 30 décembre 1809 les fabriques deviennent des établissements publics du culte et leur conseil comprend le curé, le maire et 5 à 9 membres élus.

C'est probablement en raison de ce décret du 30 décembre 1809 que Joseph ROBICHON envoie une lettre, le 2 avril 1810 à sa patronne, Marie Françoise GIRAULT veuve CONSTANT de la Fougessière, propriétaire de la Thibaudière (Tercé). Il informe que Louis GRELIER et René GIRAUD ont estimé le presbytère, leur appartenant, à 3800 livres et qu'ils sont vendeurs de la moitié pour 1900 livres à la dite veuve CONSTANT. La dite vente est conditionnée à ce que le mur de séparation de jardin sera fait à frais communs entre elle et les vendeurs ainsi que les portes et fenêtres qui doivent être condamnés.

C'est ainsi que nous avons toujours ce mur, séparant le terrain de la commune de celui du voisin au nord et que la façade de la partie du bâtiment, conservé par GIRAUD et GRELIER, présente toujours une fenêtre murée, côté terrain de la commune (photo ci-dessous).



Joseph ROBICHON précise que dans la partie conservée par les vendeurs, il y a un four dont le curé doit y faire cuire (pains ou autres denrées) sans dédommagement envers les vendeurs. Mais en contrepartie, les vendeurs auront le droit de tirer l'eau du puits qui est dans la portion du jardin du curé (actuellement dans le lotissement du Puits de la Garenne).

La vente est scellée le 17 avril 1810 par Geoffroy, notaire à Poitiers entre Louis GRELIER, tuilier à la Quailière, et René GIRAULT, propriétaire aux Basses Forges, à Marie-Françoise GIRAULT, veuve de CONSTANT de la Fougeassière, de la portion de la maison presbytérale consistant pour cette partie en 3 chambres basses de plain-pied, grenier par-dessus, corridor allant au jardin, CAVE, grenier par-dessus, cellier, écurie, autre chambre basse ouvrant sur le chemin, grenier au-dessus, cour renfermée au-devant, la dite portion de maison presbytérale ayant une grande et une petite porte (donnant devant l'église, voir carte postale), deux toits à volailles, et partie de jardin vis-à-vis de la dite portion de maison d'une surface de 19 toises de largeur aux deux bouts (37 m) et 26 toises de longueur (51 m) avec des latrines dans un coin du jardin, lequel est renfermé de 3 côtés.

Le plan de Trudaine, vers 1780, (plan ci-dessous), montre les constructions de la cure avant la révolution.



Le plan de la commune, en 1806, (plan ci-dessous), présente l'église, la sacristie et le presbytère prolongé au nord par la grange. Le Bois de la Garenne est indiqué par le mot « taillis ».



Mariée le 4 février 1760 à Jean CONSTANT, veuve en 1765 et sans postérité car ses deux fils nés le 12 février 1763 et le 14 avril 1764 n'ont pas vécu, Marie-Françoise CONSTANT-GIRAULT est décédée en 1812 à l'âge de 75 ans. Sa sœur Marie-Julie Constance GIRAULT, née le 20 avril 1734, épouse le 1er juillet 1765 d'Anne-Charles de TUDERT, hérite des biens de sa sœur, dont la Thibaudière et le presbytère de Tercé, qu'elle conserve jusqu'à sa mort avant 1817. D'Anne-Charles de TUDERT, elle eût trois filles et un fils, François Marie-Claude de TUDERT, né en 1768, qui hérita de la Thibaudière et du presbytère de Tercé.

Ce dernier fit donation, le 2 avril 1817 « de la nue-propriété de l'ancien presbytère de la commune de Tercé avec jardin et dépendances à la charge d'en abandonner la jouissance au desservant de la paroisse et sous condition que le dit desservant fera son domicile et demeure dans le dit presbytère ». C'est par une ordonnance du roi de France Louis XVIII, donné au château des Tuileries le 15 octobre 1817, que le trésorier de la fabrique de l'église de Tercé est autorisé à accepter cette donation. Joseph ROBICHON, trésorier de la fabrique et régisseur de la Thibaudière, accepte, par lettre du 7 novembre 1817, cette donation entérinée par acte notarié du 11 mai 1818 par devant François REGNAULT, notarié à Verrières.

Les fabriques ecclésiastiques ayant été supprimées par la loi de séparation des églises de l'État en 1905, le presbytère est devenu pleine propriété de la commune.

LA CRYPTTE, alias « CAVE » dans les inventaires

Une sorte de couloir intérieur sépare le bâtiment accolé au côté nord de la nef de l'église et une pièce accolée au chœur et ouvrant sur le jardin (aujourd'hui secrétariat). De ce couloir on accédait au chœur de l'église et, par un escalier de 12 marches, on descend à une crypte qui se trouve sous le chœur.



Cette crypte est la cave mentionnée en 1810.

De belle facture, elle est rectangulaire de 3,85 m nord-sud sur 3,53 m est-ouest, la crypte est voûtée orientée nord-sud. L'escalier débute au pied du mur nord dans lequel se trouve la porte d'accès de 1,03 m de large sur 1,93 m de hauteur. Le mur sud est curieusement percé d'une ouverture rectangulaire de 1,16 m de largeur et 0,90 m de hauteur et 0,70 m de profondeur, en

partie murée avec la partie supérieure ouverte sur une hauteur de 0,25 m et protégé par une ferrure, l'ensemble formant un soupirail.



Le mur ouest est percé au milieu de sa longueur d'une ouverture voûtée large de 1,07 m et haute de 1,63 m sur une longueur de 1,65 m avant d'être murée par une mauvaise maçonnerie épaisse de 0,40 m environ.



Paraissant être un passage orienté sur la nef, un sondage archéologique a permis de constater, en 1973, que derrière le mur de mauvaise qualité se trouve la terre soutenant les dalles du sol de la nef. La hauteur du sol à la voûte est de 2,56 m. Cette cave-crypte est encadrée au nord et au sud par les murs de fondation du chœur de l'église.